

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 31/01/2022

L'an deux mil vingt-deux, le trente et un janvier à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Sylviane EBRARD, maire.

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 11

Présents : 9

Absents : 2

Nombre de suffrages exprimés :

Pour : 11

Contre :

Abstentions :

Etaients présents :

M. COUPEL François, M. DECHARME Olivier, Mme EBRARD Sylviane, M. GIRAULT Christian, M. LAVIEC Benoit, M. LECARPENTIER Vincent, M. RAZAFINARIVO Jimmy, Mme TAPIN Béatrice, Mme VERIER Marie

Procurations :

M. ELTER Jean donne pouvoir à Mme EBRARD Sylviane, Mme MONNIER Erika donne pouvoir à Mme TAPIN Béatrice

Etaients excusés :

M. ELTER Jean, Mme MONNIER Erika

A été nommée comme **secrétaire de séance** : Mme VERIER Marie

Date de convocation
25/01/2022

Convention service de remplacement CENTRE DE GESTION

Date d'affichage
14/02/2022

Madame le maire informe le conseil municipal que le Centre de Gestion, en application des dispositions de l'article 25 de la Loi 84-53 du 26 Janvier 1984 modifiée, a créé un service de remplacement pour faire face au remplacement d'agents momentanément indisponibles ou d'assurer des missions temporaires en cas de vacance d'emploi qui ne peut être pourvu.

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le :

.././....

A ce titre, Madame le Maire propose de signer une convention de mise à disposition d'agents avec le Centre de Gestion du Calvados.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré.

et publication du :

.././....

- décide d'accepter cette proposition et s'engage :

- à rembourser à cet organisme la totalité des salaires et indemnités augmentés des charges patronales, versées à l'intéressé.
- à s'acquitter des frais de gestion ;

Adopté à l'unanimité
Pour extrait certifié conforme
Le maire,

Sylviane EBRARD

